

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Environnement
et de l'Aménagement
du Territoire

MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA



CONFERENCE «MED 21»
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
EN MEDITERRANEE

DOCUMENT MED 21/L3
Novembre 94
ORIGINAL : Français

3 **Projet de résolution relative
la création d'une Commission
Méditerranéenne du
Développement Durable**

1er Novembre 1994



Tunisie 1994

**PROJET DE RESOLUTION
RELATIVE A LA CREATION D'UNE COMMISSION MEDITERRANEENNE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les Ministres chargés de l'environnement des pays méditerranéens et le membre de la Commission Européenne responsable de l'environnement participants à la Conférence MED tenue à Tunis le 1er Novembre 1994

- Déterminés à mettre en oeuvre à l'échelle méditerranéenne les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro.
- Considérant l'importante contribution du Plan d'Action pour la Méditerranée approuvé à Barcelone en 1975 en tant que cadre de coopération entre les pays du Bassin Méditerranéen pour la protection de l'environnement et le développement.
- Retiennent le principe de création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable et proposent d'en examiner les éléments pratiques ainsi que les modalités de son intégration au sein du Plan d'Action pour la Méditerranée.
- Invitent le Bureau des Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée de demander à l'Unité de Coordination du Plan d'Action de la Méditerranée à préparer des propositions concrètes relatives aux termes de référence de la Commission, à ses responsabilités et sa composition et ce, en tenant compte des activités et du mandat des autres organisations intergouvernementales et régionales notamment en Méditerranée.
- Invitent la 9ème réunion des Parties Contractantes à la convention pour la Protection de la Méditerranée à envisager la création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable assortie d'une définition claire des priorités et des modalités de travail appropriés en tenant compte des moyens et des possibilités du Plan d'Action de la Méditerranée.